

Nom commercial: Simplex sirupus conservatus

Numéro de la matière: 146001

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Simplex sirupus conservatus

N° d'article 14600100

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres ingrédients

Sucrose

No. CAS 57-50-1

No. EINECS 200-334-9

Concentration >= 50 %

Le renvoi: [4]

eau

No. CAS 7732-18-5

No. EINECS 231-791-2

Concentration >= 25 < 50 %

Le renvoi: [4]

methyl 4-hydroxybenzoate

Nom commercial: Simplex sirupus conservatus

Numéro de la matière: 146001

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

No. CAS	99-76-3
No. EINECS	202-785-7
Numéro d'enregistrement	01-2119463264-40-0003
Concentration	< 1 %
Le renvoi: [4]	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Aquatic Chronic 2	H411

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Nom commercial: Simplex sirupus conservatus

Numéro de la matière: 146001

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Matériau approprié néoprène

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial: Simplex sirupus conservatus

Numéro de la matière: 146001

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide
Couleur incolore
Point de fusion
 Valeur env. 0 °C
 Source Valeur évaluée

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 100 °C
 Source Valeur évaluée

inflammabilité

non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Nom commercial: Simplex sirupus conservatus

Numéro de la matière: 146001

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	rat		
DL50		2100	mg/kg
méthode	OCDE 401		

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	cobaye		
DL50		3000	mg/kg

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	lapin		
CL 50		6000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	lapin		
Durée d'exposition		24	h
Période d'observation		72	h
évaluation		Moyennement irritant	
méthode		Technique de Draize	

Nom commercial: Simplex sirupus conservatus

Numéro de la matière: 146001

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	lapin
Période d'observation	48 h
évaluation	Moyennement irritant
méthode	Technique de Draize

sensibilisation

Remarque non déterminé

Sensibilisation (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	rat		
NOAEL	>=	250	mg/kg
Durée d'exposition		28	d

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Mutagénicité (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.
méthode	OECD 471

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)
---------	--------------------------------

Nom commercial: Simplex sirupus conservatus

Numéro de la matière: 146001

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

NOEC	50		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	Oryzias latipes		
CL 50	59.5		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0.2		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
méthode	OECD 211		
Source	Données du fabricant		

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	Daphnia magna		
CE50	11.2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50	91		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

methyl 4-hydroxybenzoate

NOEC	17		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	Pseudomonas fluorescens		
CE 0	500		mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Valeur	92.2		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable		
méthode	OECD 301F		

methyl 4-hydroxybenzoate

Valeur	89		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable		
méthode	OECD 301 B		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Nom commercial: Simplex sirupus conservatus

Numéro de la matière: 146001

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

Remarque non déterminé

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

methyl 4-hydroxybenzoate

log Pow 1.98

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

Mobilité dans le sol (Composants)

methyl 4-hydroxybenzoate

Extrêmement mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom commercial: Simplex sirupus conservatus

Numéro de la matière: 146001

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 21.08.23

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.